



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 juillet 2014

Le quatre juillet deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PÉDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

04-07-2014-05

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que suite à l'arrêté préfectoral du 13 juin 2014, le périmètre du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est étendu aux communes de Mont, Argagnon, Aussevielle et Poey de Lescar.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat mixte.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat mixte, intégrés dans l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, fixent la désignation du nombre de délégués par collectivité adhérente comme suit :

Chaque Syndicat est représenté par des délégués titulaires et autant de délégués suppléants, dont le nombre est déterminé en fonction du nombre de communes le composant :

- de 2 à 5 : 2 délégués
- de 6 à 10 : 3 délégués
- de 11 à 15 : 4 délégués
- de 16 à 20 : 5 délégués
- au-delà : 1 délégué supplémentaire par tranche complète de 10 communes.

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉSIGNE :

- **Délégué titulaire :** Monsieur Jean-François LETARGUA (par quinze voix)
4, chemin Bedat – 64300 GOUZE - melanletargua@orange.fr
- **Délégué suppléant :** Monsieur Robert MARGNAC (par quinze voix)
42, rue Saint Jacques – 64300 LENDRESSE - robert.magnac@laposte.net

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ